

COMPAGNIE DES ARCHERS DU TREGOR

FICHE D'INSCRIPTION 2020-2021



N° de Licence : Arme : date de saisie FFTA : Part FFTA :

Saisie fichier adhésion le : Attestation adhésion : O/N Fait le : Zone réservée au club

Mme Mlle M

Date de naissance

Adresse

Code postal

Ville

Tél domicile

Mobile 1

Mobile 2

Email1

Email2

- Je déclare avoir pris connaissance des conditions et informations d'inscription ainsi que du règlement intérieur
- Droit à l'image : Autorise N'autorise pas
- Le club des Archers du Trégor à prendre des photos ou vidéos *me concernant*^(*)/ *concernant mon enfant*^(*) lors des cours, stages ou manifestations et à les diffuser sur le site internet de l'association ou tout autre support de communication. Les Photos et vidéos serviront à promouvoir les activités du club.
- Le Club n'est pas responsable des photos ou vidéos prises par des journalistes ou autres parties.
- (*)Rayer la mention inutile

Fait à Le Signature (Représentant légal pour les mineurs)

| | Jeunes (moins de 20ans) | Adultes |
|--|----------------------------|---------|
| Initiation Petit matériel et Licence FFTA compris | 115 € | 140 € |
| Licence club (loisirs) Licence FFTA compris | N/A | 120 € |
| Compétition Licence FFTA compris | 95 € | 120 € |
| Sans pratique Sans Licence FFTA | N/A | 55 € |
| 2 ^{ème} club Part club uniquement | N/A | 50 € |

Initiation : Gaucher Droitier Arc : Hauteur : Puissance : Palette : S / M / L / XL

Zone réservée au club

COTISATION ANNUELLE: Réduction famille ou étudiant (10€) **Montant:**€

Règlement uniquement par : Espèces ANCV vacances ANCV Sport

Chèque Bancaire N° Banque :

Pièces du dossier : fiche d'inscription - Certificat Médical : initial / N+1 /N+2 - Photo - Règlement

➔ **Retourner - Verso à compléter pour les mineurs**

Autorisation Parentale pour les mineurs à remplir par les parents(*) ou le représentant légal(*)

Nom du représentant légal qui inscrit :

Autorise *mon fils*(*)/ *ma fille*(*) :

A pratiquer le tir à l'arc au sein du club des Archers du Trégor affilié à la Fédération Française de Tir à l'Arc (F.F.T.A) N° 2922016

- Les horaires m'ont été communiqués,
- Le club est responsable des enfants pendant les horaires et sur le lieu des entraînements, c'est à dire soit dans la salle de tir à l'arc de la maison des sports de Park Nevez, soit au terrain de tir extérieur, rue de l'aérodrome, en fonction de la période d'entraînement. Au-delà de ces horaires, la responsabilité du club n'est plus engagée.
- Le règlement intérieur du club des Archers du Trégor m'a été remis ou lu sur le site Internet et accepté.
- Il (elle) a passé une visite médicale de non contre-indication dont j'ai transmis le certificat au responsable du club.
- Les mineurs ne peuvent s'entraîner seuls. La présence d'un adulte responsable est nécessaire.
- Les parents participeront au covoiturage des jeunes archers sur les concours.
- Pour des raisons de sécurité, les départs anticipés devront être accompagnés d'un adulte.

Date :

Signature

(*) rayer la mention inutile

Nom du représentant légal qui inscrit :

Autorise, en cas d'urgence, le club des Archers du Trégor de Lannion à prendre toutes les mesures d'urgence concernant mon enfant en cas d'accident, ou tout autre cas grave nécessitant une hospitalisation.

Personne(s) à contacter en cas d'urgence :

Nom Prénom. Tel :

Nom Prénom. Tel :

Date :

Signature

Informations médicales communiquées uniquement à un médecin en cas d'urgence

Allergies :

Contre-indications connues :